

## **L'église catholique attaque la FAPEO (1) et trouve l'appui de la ministre Joëlle Milquet !**

Que dit l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 12 mars 2015 ? Chaque élève pourra obtenir une dispense de suivre un cours de religion ou de morale non confessionnelle sans devoir se justifier. Ainsi, cet arrêt rappelle le droit à la liberté de conscience des élèves et de leurs parents.

Il y a déjà deux ans que l'aspect obligatoire de suivre un cours de religion ou de morale non confessionnelle avait été mis en cause par trois constitutionnalistes (Dumont (St-Louis), Berhendt (ULg) et Uytendaele (ULB) ) en commission de l'Éducation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2). Le problème du caractère non-obligatoire des cours de religion et de morale non confessionnelle n'est donc pas quelque chose de neuf.

Que fait la ministre ? Elle envoie une circulaire demandant aux parents et/ou aux élèves majeurs de dévoiler leurs convictions religieuses ou philosophiques, allant ainsi à l'encontre de l'arrêt et portant atteinte à la liberté de conscience ! C'est cette chose que trouve inadmissible la FAPEO (3) et que nous, libres penseurs, nous ne pouvons également pas accepter.

Mr. Harpigny, évêque référendaire pour les cours de religion catholique, demande à Mme la Ministre Milquet, de rappeler à l'ordre la FAPEO et les pouvoirs organisateurs des réseaux publics (4).

Nous sommes scandalisés mais pas étonnés par les réactions de Mme J. Milquet. En effet, ce n'est pas parce que le Parti Social Chrétien a fait peau neuve en se « rebaptisant » Centre Démocrate Humaniste qu'il n'est plus à la solde de l'église catholique. Au contraire, il prouve que le cléricisme a encore de belles heures devant lui et qu'il bafouera encore les valeurs élémentaires prônées par les Humanistes, les vraies !

Même si nous ne sommes pas totalement d'accord avec les positions de la FAPEO, cette prise de position-ci va dans le bon sens. Nous sommes à ses côtés contre les attaques de l'église catholique et de son bras temporel, la ministre catholique J. Milquet.

Le CLP-KVD rappelle ses positions :

- **Non aux cours de religion et de morale non confessionnelle dans le réseau public (officiel);**
- **Oui à un cours de philosophie obligatoire pour tous les élèves de l'enseignement officiel, et ce, dès l'enseignement primaire.**

De plus, il nous paraît que les professeurs de morale, lesquels ont la formation adéquate sont à même d'assurer le cours d'enseignement de la philosophie.

**Il est grand temps que les partisans de la laïcité osent enfin être eux-mêmes !**

7 mai 2015

(1) FAPEO : Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel.

(2) Les trois constitutionnalistes consultés en mars 2013 par la commission enseignement ont estimé que si la loi obligeait les écoles publiques à proposer lesdits cours, elle n'obligeait en aucun cas, les parents à y inscrire leurs enfants : [http://www.rtbf.be/info/belgique/detail\\_cours-de-morale-ou-de-religion-pas-d-obligation-pour-les-experts?id=7945923](http://www.rtbf.be/info/belgique/detail_cours-de-morale-ou-de-religion-pas-d-obligation-pour-les-experts?id=7945923)

(3) [fapeo-courrier-parents-1430818943\(5\); fapeo-courrier-directions-1430818895\(2\)](mailto:fapeo-courrier-parents-1430818943(5);fapeo-courrier-directions-1430818895(2))

(4) [L'instance catholique ; Cours de religion](#)